

Transferts de compétences

A LA UNE / LANGOIRAN / Publié le 23/12/2017 à 3h43 par **Gilbert Habatjou**.



▲ Plus de quarante ans à la tête du comité des fêtes vaut bien le titre de citoyen d'honneur pour Pierre Cabrita (à gauche). ©G. H.

EXTRAIT

PREMIUM

Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance de 2017 mercredi soir.

Chemin piétonnier Voilà plusieurs mois qu'un chemin longeant la D 239 permettant de rejoindre le centre médical de Graman a été créé. S'il offre une relative sécurité aux piétons, il n'est malheureusement pas suffisamment éclairé. Il est fréquemment emprunté par des enfants se rendant à un arrêt de bus. Le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour une demande d'aide financière auprès du Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) en vue de la réalisation du point d'éclairage. Montant des travaux : 8 765,82 € TTC. Aides déduites l'autofinancement de la commune serait de 6 253,14 €.

Aide à domicile La CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers a, par délibération du 28 novembre, adhéré au Service d'aide-ménagère à domicile (SAMD) de Camblanes, considérant dès lors que la CdC exerce la compétence aides ménagères à domicile. Sur proposition du maire, le Conseil se dit favorable au transfert des agents (4 personnes) du Service d'aide à domicile (SAAD) de Langoiran à compter du 1er janvier. Le maire précise que ces agents conservent les avantages acquis, les rémunérations et leurs régimes indemnitaires. Rien ne change en